

## **Rencontres Nationales des Conseils de Développement Grenoble 15/16 janvier 2004**

### **Atelier 2 – Intervention de Philippe Launay Conseil de Développement de Nantes**

Je siége au Conseil de Développement de Nantes au titre de la Chambre de Commerce et d'industrie et je suis chef d'entreprise. Je co-anime un groupe de travail avec Henri Favre qui représente la CGT. Nous essayons donc d'avoir une approche des problèmes qui dépasse la simple appartenance des uns et des autres à leurs propres réseaux. Nous essayons de constituer, à partir de nos savoir-faire et de nos expériences une "intelligence collective"

Les Conseils peuvent apporter une vraie valeur ajoutée, notamment en matière de développement économique, en soulignant en permanence :

- d'une part, la nécessité de bien intégrer toutes les conséquences, négatives mais aussi positives, de la compétition des territoires. La société civile vit cette compétition au quotidien, qu'on soit chef d'entreprise ou salarié...
- d'autre part, le besoin d'anticipation: la population vieillit et la nécessité est toujours plus grande de valoriser les atouts d'un territoire pour préserver son attractivité et éventuellement gommer ses faiblesses.

Nos travaux sont utiles pour faire remonter les aspirations des citoyens, dans leur diversité, et aider à la compréhension de l'évolution des territoires. Nous pouvons jouer un rôle pour influencer cette évolution puisqu'elle concerne la vie de chacun. Notre réflexion autour des sujets d'agglomération nous confronte donc sans arrêt à la mutation des territoires et à leur interdépendance et c'est le sens de mon témoignage d'aujourd'hui.

Mon objectif n'est pas de rapporter un travail précis du Conseil de Développement de Nantes mais plutôt d'évoquer comment cette question territoriale est aujourd'hui intimement liée à celle de l'insertion européenne et comment elle apparaît en filigrane dans les réflexions conduites par le Conseil sur divers sujets.

Au fil de ses travaux, qu'il s'agisse du projet d'Agglomération, des déplacements, du Scot, de la décentralisation, le Conseil identifie des éléments récurrents.

#### **1- la multi-appartenance territoriale**

Mon collègue Jean Renard analyse très bien ce phénomène. En même temps qu'il se globalise, le monde s'appuie sur des identités multiples et emboîtées. La mobilité fait voler en éclats le maillage du territoire. On recherche le "territoire pertinent" mais cette interrogation peut devenir vaine dans la mesure où il n'existe pas "un" territoire pertinent mais plusieurs en même temps.

Le puzzle territorial se transforme en un ensemble répondant aux notions de réseaux, de flux, de polarisation. L'art de la gouvernance réside dans la capacité à gérer les écarts, les décalages et les interfaces. Cette situation est complexe et déstabilisante, mais elle correspond à un monde émergent qui est celui de la combinaison des lieux et des réseaux (nouveaux mouvements citoyens, communautés internet...).

## **2- un nouvel espace de solidarité territoriale : l'Europe**

Le développement de l'échelon européen influe de + en + sur la vie quotidienne de la population. Cette dimension nouvelle est celle de l'avenir. 80 % des Européens vivent dans un système urbain. C'est dans ce nouvel espace que se définissent les conditions du développement urbain durable.

Dans ce grand continent urbain, les villes ont à relever plusieurs défis : d'abord celui de la mondialisation et de ses effets et aussi celui de traiter les conséquences sociales des ruptures que font naître l'évolution technologique et la mondialisation des marchés. Les grands pôles urbains européens ont un effet de polarisation et d'entraînement des activités des territoires qui les entourent. À ce titre, leur organisation ne peut plus s'envisager simplement dans le seul cadre national.

## **4- l'Europe : un déficit démocratique réel**

La construction européenne bouleverse les cadres nationaux à un point qu'on ne mesure pas suffisamment. Les solidarités nationales traditionnelles sont malmenées par une ouverture des frontières de plus en plus grande. En outre, l'approche libérale de cette "globalisation" a des effets sociaux parfois très douloureux. Paradoxalement, c'est à l'État qu'on demande de traiter les conséquences des grandes stratégies économiques internationales alors que sa marge de manœuvre se réduit de plus en plus. La demande de lois augmente pour garantir la sécurité, limiter les effets de la globalisation en même temps que cette loi est de plus en plus assise sur une expertise technique qui conforte cette globalisation.

L'Europe est au cœur de cette mutation institutionnelle : 50 % des lois françaises sont la transposition de directives européennes. Des normes sont édictées et les États disposent apparemment d'une liberté d'adaptation alors qu'ils sont "évalués" par les autorités communautaires sur la base de critères technocratiques. La régulation de l'ensemble du système n'est pas assurée par une autorité démocratique reconnue comme légitime. Il est urgent de réfléchir à cette situation nouvelle dont les conséquences ne s'exercent pas que sur le fonctionnement des institutions mais également sur la vie quotidienne de chaque citoyen.

## **Dans ce contexte, les Conseils de Développement doivent participer à l'accompagnement de la mutation des territoires**

La compétition entre les territoires et singulièrement entre les Villes est réelle. Elle se déroule à l'échelon européen. Elle est une source d'émulation mais aussi de déséquilibres.

Les Conseils de Développement se trouvent au cœur du "ressenti" de ces phénomènes. L'exercice de la citoyenneté, notamment pour les jeunes générations, devient pluridimensionnel, il va du quartier... à la planète. L'espace de vie se globalise et en même temps l'individu cherche à s'enraciner dans une dimension locale, ce qu'on appelle aujourd'hui la proximité. Des phénomènes identitaires apparaissent et peuvent déboucher sur des impasses politiques.

À leur niveau et grâce à leurs débats de société civile, les Conseils de Développement doivent apporter des éléments d'éclairage et d'accompagnement de cette mutation des territoires. L'Europe est processus irréversible, il est aujourd'hui présent dans tous les dossiers, aussi bien pour les grands projets que pour la vie quotidienne. Il y a des effets déstabilisants, voire parfois négatifs et il serait contre-productif de les nier, mais notre modernité future et notre avenir se jouent

désormais à cette échelle. Il faut donc intégrer pleinement cette donnée et les Conseils de développement sont à même de jouer un rôle dans cette évolution sociale et sociétale.

**Je saisis donc cette occasion pour proposer que dans le cadre de la Coordination Nationale, un échange soit organisé sur ces questions européennes entre les Conseils intéressés. Les expériences des Conseils comme celui de Lille, par exemple, qui développe des expériences transfrontalières, sont très enrichissantes.**